



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5C4

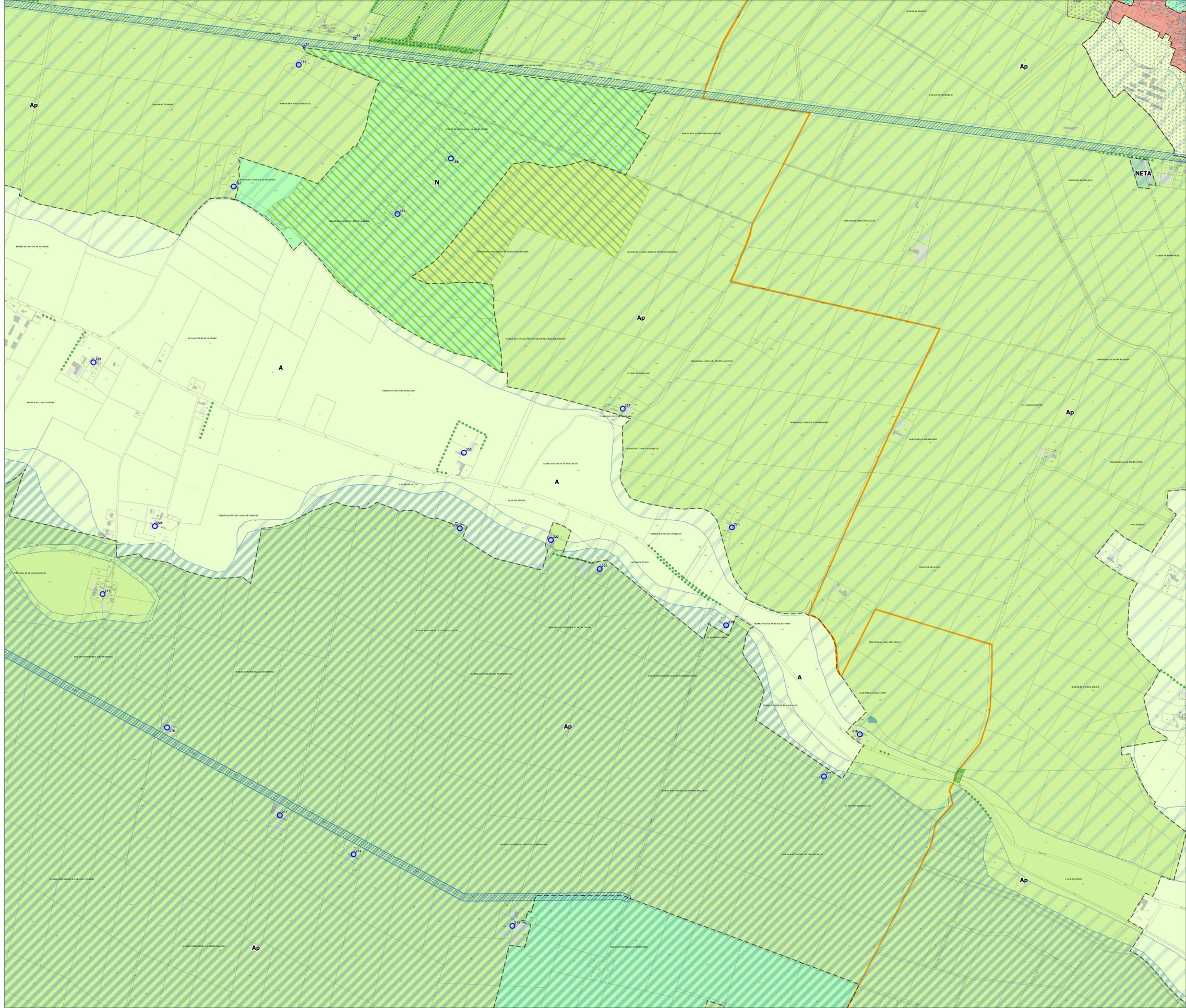


RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5C4	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019		
	Approbation le 19/05/2021		
CONCEPTION: Atelier Urbaines - urbanistes et architectes Équipe: Nicole THOUSSAIGRE	DESIGN: 19610 Cartographie 20 TER Avenue de Givès, 79000 ANNECY	FONDS CADASTRAL: Cadastre EDGEO - Juin 2019 Droits de l'Etat Droits de l'Etat MAIRIE de MARSAN	Édition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES URBAINES**
 U : Zone urbaine
- ZONES AGRICOLES**
 A : Zone agricole
 Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
 N : Zone naturelle
 Np : Zone naturelle protégée
- NETA** NETA : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
 Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Orientation d'aménagement et de programmation liée aux îlots urbains à protéger
 Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Zone fréquemment inondée
 Zone exceptionnellement inondée
 Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILAGE DU PLAN**
 Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
44	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARSAN
47	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ouvrage hydraulique	MARSAN
162	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
164	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
165	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
167	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
211	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
214	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
215	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
216	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
217	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
218	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
219	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
221	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
222	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
223	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
224	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
225	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
226	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
227	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
228	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN
230	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ferme ancienne	MARSAN